

2MVP

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 place du Lehn, 44420 PIRIAC-SUR-MER
931 053 235 R.C.S. SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le huit juillet,
A onze heures,

Les associés de la Société 2MVP, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la Société, sur convocation verbale faite par la gérance, toutes les associées étant présentes et ayant donné leur accord.

Sont présentes :

- La Société CHRIS, représentée par sa Présidente, Madame Christelle RENAULT, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
- La Société SYL, représentée par sa Présidente, Madame Sylvia GREBERT, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Seules associées de la Société et représentant en tant que telles la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

L'Assemblée est présidée par la Société SYL, elle-même représentée par sa Présidente, Madame Sylvia GREBERT, associée présente et acceptante, aucune Gérante n'étant associée.

Mesdames Christelle RENAULT et Sylvia GREBERT, Cogérantes non associées sont présentes.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,*
- *Modification corrélative des statuts,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} novembre et 31 octobre, et de réduire de 2 mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 15 mois et 23 jours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 18 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« **Article 18 - EXERCICE SOCIAL – COMPTES SOCIAUX**

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} novembre et finit le 31 octobre.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 octobre 2025."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Cogérantes non associées et les associées.

Les Cogérantes non associées

Madame Christelle RENAULT

Signé par :

8CF7115981C045C...

Madame Sylvia GREBERT

Signé par :

8D88A6E68A334C5...

Les associées

La Société CHRIS
Représentée par sa Présidente
Madame Christelle RENAULT

Signé par :

8CF7115981C045C...

La Société SYL
Représentée par sa Présidente
Madame Sylvia GREBERT

Signé par :

8D88A6E68A334C5...